

## **RAPPORT DE LA COMMISSION**

**chargée d'examiner l'objet suivant:**

**Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit-cadre de CHF 10'000'000.- pour financer des besoins en locaux et valoriser des bâtiments propriété de l'Etat**

Le Conseil d'Etat était représenté par M. le conseiller d'Etat François Marthaler, accompagné de MM. Pont, chef du SIPAL et Golay, chef de projet SIPAL, et de Mme Courvoisier, secrétaire. Cette dernière ayant pris les notes de séance, qu'elle en soit remerciée. La séance a commencé à 14heures.

### **Bref exposé du problème et des enjeux**

Les investissements proposés permettent entre autres de valoriser quatre bâtiments pour optimiser l'utilisation des surfaces administratives et renforcer la vision, soutenue par la Commission de gestion (COGES) et la sous-commission DINF de la Commission des finances (COFIN) d'Etat propriétaire plutôt que locataire, permettant ainsi de faire d'importantes économies de loyers. Pour information, le montant annoncé par le SIPAL pour les loyers versés par l'Etat de Vaud est évalué à environ 42 millions par année. Dernier objet traité, le projet zone carcérale pour la Police cantonale répond à la 1ère observation 2007 de la COGES, qui mettait en exergue la faiblesse de la sécurité lors des transferts de détenus à la Blécherette. Pour combler cette lacune, il est nécessaire d'augmenter les surfaces de la zone carcérale en construisant une zone de transfert sécurisée à l'extérieur du bâtiment.

Ces projets, dont l'effet accélérateur en matière de dépenses en investissement, répondent tous au même but de besoins en locaux. Soit des locaux nouveaux, réorganisés ou déplacés. Ce projet, il faut le dire, est aussi une conséquence de la crise économique subie et de la volonté du Conseil d'Etat de revoir ces priorisations en termes de rapidité d'exécution de projets patrimoniaux. Tous ces investissements touchent le capital administratif de l'Etat.

Quels services sont touchés ? Le regroupement du Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires (SCAV), du Service Environnement et Energie et Hospices CHUV à Epalinges suite au rachat de l'ISREC. Le déménagement des locaux administratifs du Service de l'agriculture de Caroline à Marcelin. Le déménagement du registre foncier (RF) et le Groupe Impact (GI) dans le bâtiment Cèdres 7 à Lausanne. Enfin le déménagement du Contrôle cantonal des Finances (CCF) à César Roux 37 à Lausanne. Et, en conclusion, les détenus par la sécurisation de la zone carcérale du Centre Blécherette 3 aux Mont-s-Lausanne.

### **La position du Conseil d'Etat**

Par ces investissements, le Conseil d'Etat permet de continuer le rattrapage de l'entretien différé de quatre immeubles. De plus ce crédit-cadre répond à deux actions écophiles, à celle du Programme de législature, Agenda 21, et à la mesure 11, développer les énergies renouvelables. Il prend au sérieux le rôle d'exemplarité énergétique et veille à répondre à l'article 24 du règlement d'application de la nouvelle loi sur l'énergie. L'annonce est faite de poursuivre les objectifs de la société à 2000 watts à l'horizon des années 2050.

En termes d'urgence, les transformations du bâtiment administratif à Marcelin et celle du Centre de laboratoires d'Epalinges (CLE) sont extrêmement urgentes et nécessitent d'obtenir le crédit-cadre dans les meilleurs délais, de manière à respecter la planification mentionnée dans l'EMPD.

En conclusion, ce projet respecte la planification financière, priorise les investissements du SIPAL et accélère les investissements.

### **Les éléments avancés par les uns et les autres lors de la discussion générale**

A la question du montant nécessaire annuellement pour l'entretien régulier du patrimoine immobilier de l'Etat, le chiffre d'environ 35 millions de francs devrait figurer au budget de fonctionnement pour pérenniser notre patrimoine. On parle d'un ratio de 1.8% du capital patrimonial de l'Etat. Le poste budgétaire actuel comporte 16 millions.

A la question de savoir si le personnel concerné par les déménagements futurs est informé, nous demandons une nouvelle fois au SIPAL d'en informer les services et leurs personnels. Ce qu'il va faire.

A la question de prendre connaissance du règlement d'organisation ORGATER, il nous est répondu que l'organisation territoriale de l'Etat indique que la surface à allouer à chaque collaborateur serait de 15,7 m<sup>2</sup>.

A la crainte que les investissements ne remplissent des caisses financières d'autres cantons, le Conseil d'Etat annonce qu'une réflexion supra cantonale a actuellement lieu mais qu'il n'est pas question de mettre de côté les principes imposés par l'OMC en matière de marchés publics. Ainsi, certains diront malheureusement, l'adjudication ne peut et ne doit pas avoir comme objectif le protectionnisme cantonal.

A la demande de connaître l'ambition du Conseil d'Etat en matière de végétalisation des périmètres des objets à traiter comme les surfaces planes et autres toits plats, cette préoccupation est prise en compte dans la mesure du possible et ce de manière raisonnable par le Conseil d'Etat.

### **Les implications financières**

1. Le coût des travaux sera amorti sur 25 ans pour les projets Marcelin, Cèdres 7, César-Roux 37.
2. Le coût des travaux sera amorti sur 10 ans pour les projets du Centre de laboratoires d'Epalinges et du Centre Blécherette.
3. La charge annuelle implique un taux de 5% de l'intérêt annuel. Ce taux est théorique.

### **Les conséquences sur le budget de fonctionnement**

1. **DIMINUTION DES FRAIS D'EXPLOITATION**
2. **AUGMENTATION DES FRAIS DE PERSONNEL**
3. **DIMINUTION DES LOYERS**

Quand bien même les conséquences présentent des conséquences positives en termes de diminution de charges, les travaux réalisés ne génèrent pas de diminution sur les rubriques 31411 et 31412 sur le

budget 2009. Le Conseil d'Etat devra veiller à ce que ces économies soient comptabilisées dans le budget 2010.

**La conclusion**

Après avoir passé en revue les cinq articles du décret, acceptés à l'**unanimité** par la commission.

**Le vote final**

La commission propose au Grand Conseil d'accepter à l'**unanimité** l'entrée en matière sur ce projet de décret.

La séance est levée à 15h50.

---

Puidoux-Chexbres, le 3 mars 2009.

Le rapporteur :  
(Signé) *Eric Bonjour*